

# **diplôme Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (B.P.R.E.A) « Productions Aquacoles » par Unités Capitalisables**

Durée de la formation :

1200 heures en temps plein

En centre : 875 heures En entreprise : 325 heures

Conditions d'accès :

Être âgé de 18 ans

Justifier de 12 mois de travail quel que soit le domaine Avoir un projet d'installation en aquaculture ou d'être salarié Être en possession d'un CAP ou titre équivalent ou d'un niveau BEPA défaut de diplôme, les candidats doivent justifier de 12 mois d'activité en relation avec la finalité des diplômes ou de 36 mois dans un autre emploi.

Contenu de la formation :

La formation est prévue sous la forme d'Unités Capitalisables (UC) au nombre de 9, auxquelles on ajoute 3 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale (UCARE)

UC 1 : Connaissances scientifiques

UC 2 : Processus de Production

UC 3 : Maths

UC 4 : Sciences

UC 5 : Communication

UC 6 : Informatique

UC 7 : Environnement Socio Professionnel

UC 8 : Comptabilité-Gestion

UC 9 : Projet

UCARE 8 : Naissain et Télécaptage

UCARE 9 : Projet

UCARE 10 : Connaissance de l'entreprise

UCARE 11 : Informatique

UCARE 12 : Conduite chaland

Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon le niveau scolaire du stagiaire.

Le BPREA permet l'accession au Domaine Public Maritime (D.P.M.), ainsi que, selon certaines conditions d'âge, aux aides agricoles : DJA (subventions) ou PJA (prêts bonifiés) pour les candidats nés après le 01/01/1980

Niveau de formation : IV